

Prémanon



Bulletin Municipal N°

Janvier à juillet 2008

Le mot du Maire

Pour le dernier bulletin municipal de ce mandat, je ne pourrai, comme il est de tradition, faire une rapide rétrospective de l'année écoulée et vous parler des projets à venir.

En effet, la règle impose aux maires encore en exercice, en cette période préélectorale, d'observer la plus grande neutralité et de ne pas se servir de la communication communale pour faire ce qui pourrait être considéré comme une promotion de campagne.

Je me contenterai donc cette année de présenter à tous les prémanoniers et les prémanonières, résidents ou permanents, mes meilleurs souhaits de bonheur, santé et réussite pour cette année 2008, et vous invite à nous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux le

Vendredi 11 janvier 2008 à 18 heures
à la salle polyvalente du Centre de Sports et de Loisirs « Julien Prost ».

A bientôt.

Bernard REGARD

Les potins du Conseil

3 août 2007

Construction du pôle petite enfance

a) marchés de travaux

Suite aux négociations faites avec les entreprises retenues, la commission d'appel d'offres a choisi les moins disantes ; un seul lot a été déclaré infructueux (lot 12 métallerie). Les offres retenues s'élèvent à : 1 196 330 euros HT contre 1 149 782 estimés.

b) marché maîtrise d'œuvre Un avenant doit être établi pour un montant de 25 514 € HT concernant la chaufferie bois pour alimenter en plus du pôle petit enfance, l'école et la mairie.

c) Subventions : le Conseil Général et l'ADEME seront sollicités pour des subventions concernant la chaufferie bois soit un montant espéré de 26 272 € pour un montant de travaux de 190 682 € HT.

Emploi communal : suite à la création de la 5e classe dont l'ouverture est prévue pour le 1er septembre 2007, un emploi communal doit être créé pour les fonctions d'ATSEM à mi-temps. L'agent nommé effectuera également des tâches au restaurant scolaire soit un temps hebdomadaire total de 29h30.

Communauté de communes

Considérant que la commune a bénéficié du versement de la taxe professionnelle due par la SAEM SOGESTAR, le Conseil décide, comme prévu lors de l'établissement du budget, le versement d'un fonds de concours équivalent à cette taxe professionnelle soit 124 862 € à la communauté de commune qui prend en charge le fonctionnement de l'office de tourisme.

Vente de terrain communal : le Conseil fixe à 5 € le m², la vente de la bande de terrain jouxtant la propriété de M et Mme Schiavi. Cette parcelle devra rester classée « espace boisé classé ».

Installations de moloks : la commune accepte l'installation de moloks (conteneurs semi enterrés) sur la commune. Les emplacements seront définis ultérieurement.

Divers : a) **service téléalarme** : le maire informe que des moyens d'assistance sont mis à la disposition des personnes âgées ou handicapées qui vivent seules. Pour toutes informations, s'adresser en mairie.

b) **impôts locaux** : suite à la publication dans « La Voix du Jura » d'un article intitulé « l'imposition réclamée aux contribuables des communes du Jura » : ces chiffres sont faux en ce qui concerne Prémanon. Calcul : moyenne sur la population réelle (985 habitants) et non sur la population DGF (1841 habitants) ce qui ramène la taxe moyenne à 191 € et non 556 € annoncés.

16 novembre 2007

Tarifs hiver 2007/2008 et année civile 2008 : le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission finances soit une augmentation des tarifs de 2,5% sur les services offerts par la commune : concessions cimetières, location des salles communales et parkings, tickets cantine et garderie, déneigement privé.

Subvention exceptionnelle biathlon : à la demande du ski club de Prémanon, une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée pour l'achat de deux carabines à air comprimé.

Contrat d'enneigement Delorme : un avenant d'une année a été décidé avec M. Delorme afin d'éviter le lancement d'un nouvel appel d'offres avant les élections municipales. Les tarifs sont révisés avec une hausse de 2,5%.

Bowling de Prémanon : Les créances concernant la société « bowling du Mont Fier » n'avaient pu être soldées. La liquidation étant prononcée, le Conseil accepte de passer en créances irrécouvrables la somme de 89 286,50 €, somme qui était provisionnée depuis de nombreuses années.

Acquisition de terrains privés route de « La Joux-Dessus » : cette voirie communale se situant en partie sur le domaine privé, le Conseil donne tous pouvoirs au Maire pour contacter un géomètre afin d'évaluer les surfaces concernées et établir les documents correspondants.

Dénomination rue Paul Emile Victor : à la demande de la famille Victor, le Conseil accepte de donner le nom de **Paul Emile Victor** à une voie communale qui fera la jonction entre le chemin d'Amont et la voie départementale 25.

Divers : **bureau de tabac** : M. Simon Guyon ayant cessé son activité, propose de vendre à la commune ses deux rideaux électriques formant la fermeture de son magasin. Ceux-ci pouvant être considérés comme faisant partie du local, le Conseil accepte de négocier avec M. Guyon après état des lieux.

Monique RASPAIL

Toute la population vivant à Prémanon, sera recensée entre le 17 janvier et le 16 février 2008.

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Prémanon, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par décret en cinq groupes - un par année civile. Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100% de leur population aura été prise en compte.

Prémanon fait partie du groupe de communes recensées en 2008.

À partir du jeudi 17 janvier 2008, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa

photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe fermée, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie. **Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie avant le 16 février 2008.**

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, toutes vos réponses sont absolument confidentielles. Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au **03 84 60 77 09**.

Les premiers résultats de cette enquête seront disponibles sur le site www.insee.fr à partir de janvier 2009.



La doyenne de Prémanon a eu 103 ans le 29 octobre 2007.

A cette occasion, la municipalité a félicité toute la famille et a souhaité à Mme Marcelle Grenier de passer encore d'agréables moments entourée des siens, en attendant le prochain rendez vous, celui du 29 octobre 2008 !

Les petits randonneurs

Le point sur l'Association "les Petits Randonneurs" et l'activité de la crèche en 2007.

La crèche de Prémanon est une crèche associative à gestion parentale agréée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). L'Association a été créée par trois prémanonières convaincues du besoin urgent de crèche dans notre village.

Fonctionnement

La crèche a ouvert ses portes le 8 janvier 2007. Elle peut recevoir au maximum 13 enfants, de 0 à 4 ans. Actuellement, 24 enfants sont inscrits et viennent de 3h à 55h par semaine.

Rapidement, la fréquentation a atteint les objectifs fixés ... « une excellente première année » selon la CAF.

La crèche est située derrière la Mairie. Cet emplacement provisoire est constitué d'une entrée, d'une salle de jeux où cohabitent tous les enfants, une cuisine et deux chambres de douze lits. La crèche devrait investir ses nouveaux locaux dans le "Pôle petite enfance" en construction (à côté de la Mairie) en septembre 2008.

L'Association a embauché cinq professionnelles diplômées (CAP Petite Enfance, Auxiliaire Puéricultrice et Educatrice de Jeunes Enfants). Le taux de rotation du personnel a été particulièrement élevé cette première année. Une employée embauchée en février (Rosa) et la directrice (Caroline) ont quitté la structure respectivement en juillet et en novembre.... toutes deux sont



reparties à Paris. Nous espérons que leur passage dans le Haut-Jura leur aura plu.

Nous profitons de cet article pour remercier Caroline d'avoir parfaitement organisé son départ, et notamment d'avoir recruté la directrice avant même de donner sa démission.

Activités

Le très jeune âge des enfants accueillis à la crèche de Prémanon n'empêche pas des activités diverses et variées : créations manuelles, chants, lectures, mini-concerts, parcours corporels, promenades dans le village, visite du musée Paul-Emile Victor...etc.

Des pochettes de liaison permettent aux parents de recevoir régulièrement les productions de leurs progénitures. Parce que l'accueil de très jeunes enfants n'est pas de la simple "garderie", toutes ces activités sont structurées autour d'un projet

pédagogique, initialement écrit par les trois fondatrices de l'Association et adapté par les professionnelles employées.

Tarifs

Le tarif horaire appliqué est imposé par la CAF et correspond à la grille nationale. Il dépend du revenu des parents, du nombre d'enfants dans le foyer et du nombre d'enfants inscrits à la crèche.

Des tarifs spécifiques ont été mis en place pour l'accueil occasionnel, des enfants de touristes notamment.

Organisation

La crèche est gérée par un Conseil d'Administration formé comme suit :

- six parents d'enfants inscrits à la crèche, élus par l'Assemblée Générale,
- les trois fondatrices du projet,
- un représentant de la Mairie de Prémanon,
- un représentant du personnel (actuellement, la directrice).

Trois membres du Conseil d'Administration forment le bureau : président, trésorier et secrétaire. Leurs principales tâches sont les suivantes :

- établir les contrats et avenants aux contrats de travail,
- établir les feuilles de paie des employés
- établir les déclarations trimestrielles (Urssaf, Assedic, caisse de Prévoyance)



- tenir la comptabilité et préparer les comptes trimestriels
- informer la Mairie et la CAF des événements importants et des besoins en trésorerie
- communiquer les mouvements de personnel au Conseil Général
- préparer les séances du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration se réunit quatre fois par an et prend des décisions concernant l'organisation de la crèche, notamment :

- heures d'ouverture
 - dates de fermeture de la crèche (vacances, jours fériés et ponts)
 - recrutement et salaires des employés,
 - règlement du personnel et avantages au personnel
 - formation du personnel
 - tarifs pour l'accueil "touristique"
 - décisions d'investissement
- Tous les parents des enfants inscrits

sont membres de l'Association (cotisation de 20 euros par an). Ils participent à l'Assemblée Générale, qui se tiendra la prochaine fois en février ou en mars 2008.

Les parents, notamment ceux qui sont membres du Conseil d'Administration, s'investissent beaucoup dans l'Association. Cependant, ce ne sont pas les parents qui gèrent le quotidien de la crèche. En effet, la Directrice

- prépare les plannings du personnel,
- organise avec son équipe les activités,
- est responsable des contrats d'accueil,
- prépare les factures mensuelles,
- choisit et achète le matériel selon le budget octroyé par l'Association, etc....

Budget

Les charges de l'Association, principalement constituées des

salaires des cinq employées se montent à environ 140 000 euros par an.

Les revenus sont composés essentiellement des trois postes suivants :

- subventions de la CAF (64%)
- participation des parents (25%)
- subventions de la Mairie (11%)

En résumé : Voilà une année que l'aventure a commencé et tout se passe très bien !

Nous remercions tous ceux qui se sont engagés et s'engagent au quotidien dans cette Association.

*L'Association "Les Petits Randonneurs"
Rue Abbé Barthelet
39220 Prémamanon
03 84 60 78 96*

Construction Pôle petite enfance



La population de la Commune atteint désormais le chiffre de 943 habitants et le nombre d'enfants scolarisés à l'école de Prémamanon s'élève à 106 (dont 42 en maternelle). Une décision a été prise pour permettre l'accueil de tous les enfants domiciliés à Prémamanon, aussi bien à la crèche, qu'en classe maternelle, puis élémentaire, ainsi qu'à la cantine.

De ce fait il a été décidé de réaliser un « **pôle petite enfance** » à la place du presbytère, devant accueillir deux classes de maternelle, la garderie périscolaire, la crèche et le restaurant scolaire.

L'étude a été confiée après appel d'offres au Cabinet LADOY de Lons le Saunier (architectes Georges Ladoy, Didier Chalumeau et Anne Gutfreund).

Dans l'attente de cette nouvelle construction qui devrait être opérationnelle fin de l'année 2008, des dispositions

provisoires ont dû être prises :

* une classe primaire a été délocalisée et aménagée dans le Centre de Loisirs « Julien Prost », laissant place dans le groupe scolaire à la deuxième classe maternelle créée à la rentrée de septembre 2007 ;

* une crèche provisoire a été installée dans des locaux de la Mairie (ancienne cantine). Elle est dirigée par une association de parents « les petits randonneurs », crèche dont les besoins et le succès ne sont déjà plus à démontrer.

Un système de chauffage (chaufferie bois), installé dans l'école actuelle devra alimenter le groupe scolaire existant, le futur bâtiment « pôle petite enfance » et la Mairie.

Le montant global des travaux (y compris la chaufferie) s'élève à 1 253 378 euros HT et les subventions espérées à hauteur de 473 131 euros € sont les suivantes :

• Etat (DGE) :	215 022 €
• CAF :	143 700 €
• ADEME/C.GENERAL :	114 409 €

Du fait de la construction du Pôle Petite Enfance empiétant sur la cour du presbytère, le Conseil Municipal a décidé, après avis favorable des associations d'anciens combattants, de déplacer le monument aux morts vers l'entrée nord-est du village, en cours d'aménagement.

Pour la petite histoire, le bâtiment qui abritait la cure retrouvera son affectation d'origine puisque la première école de Prémamanon se trouvait au premier niveau de la cure, à l'endroit même où se situeront les classes maternelles.

Voyage en Dordogne

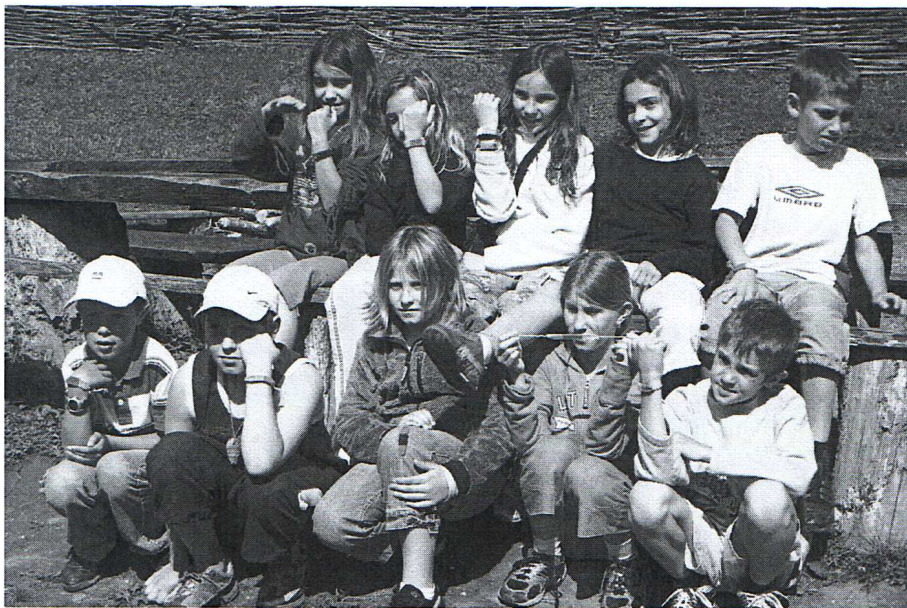
Les classes de CM1 et CM2 de Marie Noël Ortiz (Lajoux) et de Mireille Philibert (Prémanon) se sont retrouvées pour organiser un séjour à Montignac, charmant petit village de Dordogne, pendant cinq jours au mois de juin dernier. Ce séjour pédagogique dont le thème était « De la préhistoire au Néolithique (les Gaulois) » a été financé par la municipalité.

Un accueil chaleureux nous a été réservé dans un magnifique manoir, typique de l'architecture locale.

Les enfants ont voyagé entre préhistoire et histoire, à la rencontre de nos lointains ancêtres en s'initiant aux différentes techniques artisanales et artistiques utilisées à l'époque.

De nombreux ateliers leur ont été proposés : taille du silex, fabrication de sagaie, fouilles archéologiques.

Ils ont visité le fac-similé de la célèbre grotte de Lascaux, peinte en 15 000 av JC et ont réalisé des peintures rupestres dans une reconstitution de grotte, en utilisant les techniques anciennes (pinceaux en



fibres de bois, pigments naturels pour les couleurs, fragments de peaux pour tamponner la peinture). Ils n'étaient pas peu fiers de leurs reproductions de mammouths, aurochs ou chevaux.

Dans ce haut lieu de la gastronomie et du foie gras, comment ne pas visiter un élevage de canards ? Quelques élèves

ont fait la grimace au moment du gavage des pauvres palmipèdes et les commentaires allaient bon train, mais tous ont apprécié le menu gastronomique proposé par le centre (confis de canard, pommes de terre à la sarladaise) et ils en redemandaient ! La compassion pour les canards n'a pas été de longue durée !

Nous avons passé une demi-journée au parc archéologique de Beynac au pied d'un splendide château fort dans lequel certaines scènes du film « les Visiteurs » ont été tournées.

Découvrir la vie des villageois au temps du Néolithique et pratiquer l'artisanat comme un petit Gaulois a captivé les enfants qui ont tous ramené leurs productions (tissage de bracelets, aiguilles à chat, pointes de flèches en silex, poteries) qui seront autant de souvenirs des moments vécus en Dordogne.

Les températures clémentes du sud-ouest nous ont permis d'organiser de grands buffets pique-nique au bord de la Dordogne, en regardant passer les canoës et en papotant avec les copains.

Un des temps forts du séjour a été la journée passée au château de Castelnaud, musée des techniques de guerre au Moyen-Age. Tous les petits jurassiens sont devenus l'espace de quelques heures, archers ou soldats, essayant l'arbalète et observant la technique du tir au trébuchet ou à la catapulte.

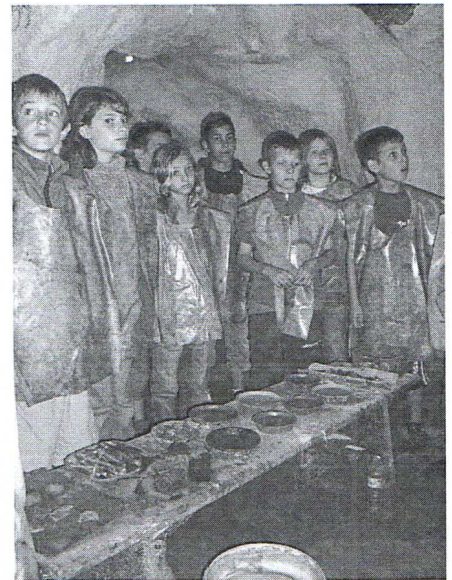
Théo, a fait des envieux lorsqu'il a été choisi pour endosser l'armure des chevaliers mais



il a été heureux de retrouver ses vêtements moins prestigieux mais plus confortables du 21^{ème} siècle !

Pour terminer notre voyage dans le temps nous avons fait un saut du Moyen-Age à la Renaissance en visitant la ville de Sarlat qui recèle à chaque coin de rue des demeures des 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} siècles magnifiquement restaurées. Il ne faut pas oublier la soirée la plus appréciée par les enfants : la boum. Les filles et garçons des deux villages ont pu faire plus ample connaissance sur les rythmes endiablés des tubes de l'été. Ce séjour a été pour tous, riche en découvertes historiques et culturelles. Il a été enrichissant également pour les

enfants sur le plan relationnel, il a fallu aller vers les autres, ouvrir le groupe classe à d'autres compagnons. Cela nécessitait des efforts. Mais quel bonheur ces nouvelles rencontres ! Nous avons partagé de bons moments avec les animateurs et notre guide, plein d'humour, qui nous a beaucoup fait rire et a su nous faire apprécier cette région si dense en patrimoine historique. Toutes les bonnes choses ont une fin et il a fallu prendre le chemin du retour, mais nous garderons tous en mémoire des souvenirs de ce séjour, un morceau de vie avec les élèves, les maîtresses, les copains des écoles de Prémanson et de Lajoux.



Petites et grandes histoires de Prémanson (suite et fin)

Le magasin Vandel de la Cure n'existait-il pas ?

« Dans la nuit du 9 au 10 mars 1862, les employés des douanes ont arrêté, sur le territoire de Prémanson, les nommés J. A., des Essards, commune de Villard la Rixouse, et B. E., né à St Claude, porteurs de 16,5 kg de tabac à fumer. »

On ne parlait pas encore de dérèglement climatique !

« Depuis samedi dernier (19 avril 1862), la température a bien chanté (à Prémanson). Au lieu du beau soleil de printemps dont nous jouissons depuis plus d'un mois, le froid est revenu subitement, et les thermomètres sont descendus à 6 degrés en dessous de zéro. »

Message destiné tout spécialement à Amy Yvette !

« 31 mai 1862. - on assure qu'un M. Génin vint d'adresser à l'Académie des sciences de Londres, un mémoire sur le sexe des œufs. Il affirme qu'il maintenant capable, après avoir étudié le sujet pendant trois ans, d'établir avec assurance que tous les œufs contenant le germe des mâles ont des rides sur leurs petits bouts, tandis que les œufs femelles sont unis aux extrémités. »

Les Rousselands et Morberans se distinguaient déjà !

« Le canton de Morez doit fournir 6250 F

pour les frais d'étude du chemin de fer de Morez à Pont d'Ain. Résultats des votes : ... Prémanson versera 200 F... (autres communes, sauf les Rousses et Morbier : 4195 F). Il est à espérer que les Rousses et Morbier voteront quelque chose. »

Dangereux l'orage en montagne et manque de chance !

« Vendredi soir, 27 juin 1862, la foudre est tombée au Darbellaz, commune de Prémanson, et a tué trois vaches, estimées ensemble à 1000 F, appartenant au sieur Chavenois. Il y a quatre ou cinq ans, la même personne a déjà eu trois vaches tuées à peu près au même lieu et de la même manière. »

Enfin une réponse à nos interrogations !

« Août 1862. La tradition populaire est que le nom de la Dôle (1681m) vient de ce qu'autrefois on apercevait depuis le sommet de cette montagne, le clocher de l'église de Dole qui était plus élevé qu'aujourd'hui. Lors du siège de Dole par les troupes de Louis XIV, la partie supérieure du clocher a été rasée. »

Il y avait encore des prêtres dans les villages !

« Lundi 11 août 1862, ont eu lieu les obsèques de M. Périer, curé de Prémanson depuis 1830, né à Hautes-Molunes en 1804. Les habitants de

Prémanson font une grande perte, M. Périer était un prêtre estimable à tous les égards, doux, conciliant, aimé de tous ses paroissiens ; son souvenir vivra éternellement dans leurs cœurs. Une chose honorable et pour M. Périer et pour ses ouailles, c'est que ce respectable ecclésiastique n'a jamais cherché de changement. Il a voulu mourir au milieu du premier troupeau qui avait été confié à sa sagesse et à sa vigilance. M. Périer a quitté la vie après avoir vu se réaliser quelques améliorations qu'il avait à cœur pour le bien de la commune de Prémanson : construction d'une maison d'école, réparation de l'église, agrandissement du cimetière, établissement d'un puits, etc. »

Le rédacteur rappelle que ces articles sont les reproductions (parfois partielle) de parutions dans le journal « Le Jura Industriel - feuille d'avis du Canton de Morez ». Nous espérons que ces nouvelles du temps passé vous auront intéressées. Ce bulletin est le dernier de l'équipe actuel du Conseil municipal, ces anecdotes sur l'histoire de Prémanson sont les dernières qui paraîtront.

Gérard BEGRAND



Blason d'or au sapin de sinople chargé
au chef d'un coq de bruyère sable bandé
d'azur avec flocons d'argent

PATINOIRE DU HAUT JURA

Du 22 décembre au 30 avril 2008

Pendant les vacances scolaires

Ouverte tous les jours

De 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00
Nocturne mardi et vendredi jusqu'à 22 h 00

Hors vacances scolaires

Ouverte tous les jours sauf le mardi

De 14 h 00 à 19 h 00

Nocturne vendredi non-stop jusqu'à 22 h 00

Le matin et le mardi, accueil des groupes
sur réservation

Cartes d'hôtes et cartes de résidents : avantages selon le
dépliant de la station.

Cartes avantages jeunes acceptées.

Renseignements, tarifs et réservations
03 84 60 77 39 - 03 84 60 77 09
patinoire.premanon@orange.fr

Calendrier des manifestations 2008

Dates	Manifestation	Associations
20 janvier	Concours alpin prix de Prémaman	Ski Club
17 février	OGNI	Comité d'animation
02 mars	Traversée du Massacre	Ski Club
23 mars	Saut à ski - critérium régional	Ski Club
30 mars	Fête du ski - Challenge communal	Ski Club
17 mai	Vente de fleurs	Nathan, graine de soleil
24 mai	Montée de Prémaman Course à pieds	RCHJ Morez
31 mai	Concert de printemps	Chorale
14 juin	Feux de la St Jean	Comité d'animation
13 juillet	Feux d'artifice	commune
Du 26 au 31 juillet	Exposition : livres polaires	Centre PEV
9 au 10 août	Fête de la Sambine	Comité d'animation

La Poste

Tél. 03 84 60 78 84



HORAIRES D'OUVERTURE

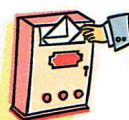
de l'agence postale au public

du lundi au vendredi

Matin : 10 h à 12 h 30

Après-midi : 15 h à 17 h 30

Samedi : 10 h à 12 h



Départ du courrier

du lundi au vendredi : 12 h 30

Samedi : 11 h

État civil 2007

Naissances

BOHARD Isild née le 04 juillet
BOHARD Léandre né le 04 juillet
PAGET Angeline née le 05 septembre
ROCH Timothé né le 20 septembre
CHARLIER Lucas né le 15 novembre
PIGNARD Alexandre né le 22 novembre

Mariages

PERIDON Aude et PERRAD Jean-Philippe
Le 1er septembre
JACQUET Karine et PETIT Arnaud
Le 22 septembre
HINOJOSA JIMÉNEZ Anna et GRENIER Pierrick
Le 13 octobre
GAUTHIER-MANUEL Géraldine et VERDET Jean-Dominique
Le 10 novembre

Horaires du secrétariat Mairie

Ouverture au public
du lundi au vendredi
de 8H à 12H00 et de 15H00 à 18H00
sauf vendredi 17H00

Téléphone 03 84 60 77 09 Fax 03 84 60 72 52

mairie.premanon@wanadoo.fr